

Aéro Modèle Club des Graves, Léognan



Sécurité sur le terrain

La sécurité des pilotes en action en bord de piste est depuis longtemps une préoccupation de bon nombre de Présidents de clubs d'aéromodélisme. En effet tout le monde à, un jour ou l'autre, été témoin d'une sortie de piste d'un aéro-modèle soit au décollage soit à l'atterrissage, qu'il s'agisse d'un planeur ou d'un avion. Si aucun obstacle matériel ou humain ne se trouve sur la trajectoire, tout va bien mais ce n'est pas toujours le cas. Le plus dangereux évidemment est le cas où un aéromodéliste se trouve sur la trajectoire. Il s'agit bien souvent d'un pilote en vol car attentif à son propre modèle et non à ce qui se passe au sol à proximité de son emplacement.

Pour éviter ces collisions qui peuvent être graves, une des solutions les plus courantes consiste à installer des filets de protection sur le côté de la piste à l'emplacement des pilotes. Ceux-ci ont donc pour consigne de se regrouper derrière ces filets lorsqu'ils pilotent.

Ces filets n'ont pas besoin d'être très hauts d'ailleurs car ils protègent avant tout des déviations de trajectoires au roulage (atterrissage ou décollage) et une valeur de 1m20 à 1m50 suffit largement.

C'est la solution que nous avons adoptée à l'AMCG en 2016. Les 2 extrémités de piste avaient été équipées avec des filets de chantier de 1m20 soutenus par des fers à béton insérés dans des tubes plastique de 50 cm enfoncés à force dans le sol tous les 2 mètres. Le tout sur une longueur de 10m avec 2 retours de 3m de chaque côté. Le même système avait été installé devant les tables de montage des modèles afin de

protéger également cette zone.

L'inconvénient est que la durée de vie de ces filets en plastique est en gros d'une année car le soleil et les intempéries finissent par en venir à bout ... ainsi que quelques coups d'hélice d'avions en perdition, ce qui au passage nous confirme l'utilité de ce système, y compris devant les tables de montage ! L'autre inconvénient vient de l'équipement permanent des deux seuils de piste, ce qui fait qu'un atterrissage long mal contrôlé par exemple peut se terminer dans les filets du seuil opposé qui du coup constituent un obstacle. Le monde n'est pas parfait.

Ces filets constituaient également une gêne lors de la tonte du terrain.



Au moment de remplacer les filets en plastique « cuits » par le soleil, l'ami François R a eu l'idée géniale de proposer un système de barrière métallique mobile sur roues équipé d'un filet que l'on peut installer d'un côté ou l'autre de la piste en fonction du sens de décollage. Du coup un seul système suffit.

De plus, ayant de gros soucis avec une population de sangliers qui laboure régulièrement notre terrain, nous avons décidé d'acheter un dispositif d'effarouchement à ultrasons. Du coup, ce dispositif sera intégré à la barrière et fixé de façon à ce que l'on ne puisse pas nous le voler !



La partie métallique de la barrière est constituée de tubes carrés 30x30 mm et 35x35mm en acier, soudés (à l'arc) en forme d'échelle avec des inserts en fers à béton également soudés pour soutenir le filet. Le tout mesure 6m de long et les « retours à 45° » mesurent 3m chacun. Les axes des 4 roues sont soudés en partie inférieure et les roues pleines proviennent de chez « MANO MANO ». Le tout est recouvert d'une peinture « antirouille » blanche pour des questions de visibilité, le filet étant noir. Toutes les découpes et les soudures ont été réalisées par François ! Un grand merci à lui. C'est bien d'avoir des pros dans un club !

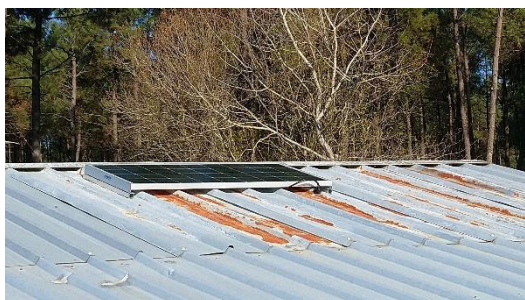




Le filet synthétique est du type utilisé sur les terrains de sport (par exemple pour arrêter les ballons derrière les buts de foot), et commandé chez NET WORLD SPORT. Il peut être fabriqué à la dimension désirée ; pour nous c'est du 20 m x 1,20m devant les tables et 16m x 1,20m pour la barrière. Le filet devant les tables de montage (du même type) est fixé sur les fers à béton plantés dans le sol sur une longueur de 20m (sur les supports en fers à béton des anciens filets)

Énergie électrique dans un « club-house »

La seconde amélioration de nos infrastructures est due à l'ami Joël V. En effet n'ayant aucune alimentation électrique sur notre terrain, nous cherchions un moyen d'obtenir du courant sans utiliser nos groupes électrogènes (bruyants et un peu lourds à mettre en œuvre), Grâce à une précédente expérience, Joël nous a proposé d'installer un système « éco responsable » à base de cellules photovoltaïques associées à un convertisseur et délivrant donc du 220V ou du 12V. Aussitôt dit aussitôt fait et l'ami Joël nous a fait un travail de pro, cellules sur le toit du club-house (plein sud) et convertisseur / batterie installé à l'intérieur du local qui alimente également un éclairage à LED dans celui-ci ainsi que dans notre container de stockage et sous notre auvent. Cela change la vie ! Merci Joël. De plus ce système nous permet de recharger les batteries de notre tondeuse « autoportée » ... et de faire du café !



Toutes ces installations sont réalisables avec un peu de savoir-faire et de main d'œuvre facilement identifiables au sein d'un club, le tout pour un coût raisonnable et pouvant certainement bénéficier de subventions (FFAM, LAM). Pour terminer voici la liste du matériel utilisé, sa provenance et les coûts :
 BARRIERE DE SECURITE : coût total 670€ (ajouter 400€ pour l'anti-sangliers)
 Tubes acier : 6m en 30x30mm et 5 fois 6m en 35x35mm : 305 € (les prix ont fortement augmentés).
 Prévoir nécessaire pour soudure à l'arc.
 Filet : commandé chez NET WORLD SPORT : 20 x 1,20m pour la protection des tables de montage et 16 x 1,20m pour la bar-

rière de sécurité. Coût avec tendeurs 290 €
 Roues : provenance MANO MANO pour 75 € les 4.
 Anti-sangliers à ultrasons : 400€ chez AGRI-FOURNITURES.
 ALIMENTATION ELECTRIQUE PHOTOVOLTAIQUE : coût total 653€
 Panneaux photovoltaïques : monocristallin 170W commandés chez camping-car-plus.com pour 195 €.
 Convertisseur (ci-dessous) : VECHLINE 1500 W pour 263 €.
 Batterie / connectique : 195 €.

Patrick Piotte
Aéro Modèle Club des Graves

